

b 3198042(F)

doc
CA1
EA513
97105
FRE

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Page 1

InfoCentre Document N°105LF

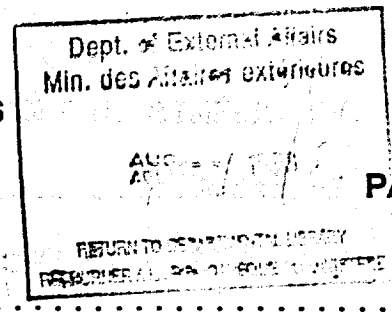
COLOMBIE

SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ

Avril 1997

Préparé par :
L'ambassade canadienne
Section commerciale
Calle 76 N° 11-52
Apartado Aéreo 53531
Bogotá (Colombie)
Tél. : (571) 313-1355
Fax : (571) 313-3046

TABLE DES MATIÈRES



PAGE

I	RÉSUMÉ	1
II	ÉVALUATION DU MARCHÉ	3
III	PART DE MARCHÉ ET POSITION DU CANADA	4
	<i>Pièces et matériel - Statistiques sur les importations</i>	4
IV	PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA CROISSANCE FUTURE DU SECTEUR	5
	<i>Historique</i>	5
	<i>Projets</i>	5
	<i>Exploration et production</i>	6
	<i>Transport et stockage</i>	6
	<i>Raffineries</i>	7
	<i>Programme de distribution massive du gaz naturel</i>	7
V	HISTORIQUE DU SECTEUR ET LÉGISLATION	8
	Historique du secteur	8
	<i>Législation et réglementation</i>	9
	<i>Contrats d'exploitation</i>	9
	<i>Concessions</i>	9
	<i>Contrats d'association</i>	10
	<i>Caractéristiques du régime des contrats d'association</i>	10
VI	CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ	12
	<i>Principaux exploitants actifs en Colombie</i>	12

53907827

VII	CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC	18
	Ecopetrol	18
VIII	ACCÈS AU MARCHÉ	21
	<i>Réglementation concernant les importations</i>	21
	<i>Normalisation, certification et enregistrement</i>	21
	<i>Emballage et étiquetage</i>	22
	<i>Règlements s'appliquant aux Canadiens qui veulent entrer en Colombie à des fins professionnelles</i>	22
	<i>Sécurité et évaluation des risques</i>	22
IX	DISTRIBUTION ET PRATIQUES COMMERCIALES	24
	<i>Marchés publics</i>	24
	<i>Inscription sur le marché local</i>	24
	<i>Investissement étranger</i>	24
	<i>Imposition</i>	25
	<i>Ententes de coentreprise/contrats de licence</i>	26
	<i>Constitution d'une société commerciale en Colombie</i>	26
	<i>Modalités de paiement</i>	27
	<i>Cartes de crédit</i>	27
	<i>Représentants et distributeurs</i>	27
	Liste sélective de représentants/distributeurs avec courte description	29
X	PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN	35
	<i>Gouvernements et associations</i>	35

Organismes du gouvernement de Colombie	36
Associations	37
Chambres de commerce	38
Contacts commerciaux, banques, avocats	39
Traducteurs et interprètes	39
Sociétés d'études de marché	39
Rapports de solvabilité	40
Banques colombiennes ayant des relations d'affaires avec des Canadiens	41
Conseillers juridiques	42
XI ACTIVITÉS DE PROMOTION	44
Foires commerciales locales	44
Foires internationales	44
Publications locales	44

I RÉSUMÉ

La Colombie, pays de quelque 35 millions d'habitants, occupe une position stratégique à l'entrée du continent sud-américain, avec des installations portuaires donnant sur les deux océans. Elle jouit également d'un accès préférentiel aux marchés des pays voisins grâce à un certain nombre d'accords de libre-échange, comme le Pacte andin, et à des accords bilatéraux conclus avec le Chili et le Mexique.

Avec une fiche enviable de près de 40 ans de croissance économique ininterrompue, la Colombie présente un solide taux de croissance moyen de 5 % dans les dernières années. L'incertitude politique et une « surcorrection » monétaire ont amené un ralentissement de la croissance en 1996, la croissance du PIB s'établissant à un peu plus de 2 %; toutefois, le gouvernement est confiant de voir l'activité économique revenir aux niveaux antérieurs en 1997.

La politique d'« *apertura* » (ou de libéralisation de l'économie), mise en train au début des années 90, se poursuit normalement, ce qui signifie des réductions appréciables des droits d'entrée et, donc, une hausse des importations de biens de consommation et, plus important encore, de technologie et d'équipement pour la modernisation de l'industrie.

L'économie de la Colombie est l'une des plus stables et des plus dynamiques d'Amérique latine. La Colombie est le seul pays latino-américain qui n'a pas eu à rééchelonner sa dette étrangère; elle est aussi le seul pays qui n'a pas de problèmes de balance des paiements et qui jouit d'une excellente cote de crédit. De fait, la Colombie et le Chili sont les deux seuls pays d'Amérique latine à avoir une cote d'évaluation des investissements. La Société canadienne pour l'expansion des exportations accorde aussi une cote très élevée à la Colombie et a consenti un certain nombre de lignes de crédit dans diverses banques du pays.

La croissance de l'industrie des hydrocarbures a contribué au raffermissement de l'économie nationale. En 1996, les exportations de pétrole brut ont dépassé les 400 000 barils par jour, pour un montant total annuel de 2,2 milliards de dollars américains, et de ce fait, le pétrole brut remplace le café en tête des produits d'exportation de la Colombie. Les exportations de pétrole brut devraient atteindre le million de barils par jour en l'an 2000.

On consacre une quantité importante de ressources économiques à des projets d'exploration et d'exploitation sur les contreforts des Andes, à l'expansion du réseau de pipelines, à la conception et à la construction d'une infrastructure de transport et de distribution de gaz naturel et à la modernisation des deux raffineries du pays.

Jusqu'à maintenant, la participation canadienne aux projets d'exploration est plutôt modeste comparativement aux gros investissements des multinationales qui sont actives depuis longtemps dans ce pays. Toutefois, cette participation commence à s'élargir, notamment avec l'entrée en scène récente de la Canadian Occidental Petroleum Ltd.,

présente actuellement dans la province de Putumayo (dans le sud-ouest de la Colombie).

TransCanada Pipelines Ltée (TCPL) et Interprovincial Pipeline Ltée (IPL) comptent parmi les investisseurs et elles exploiteront éventuellement un gros oléoduc dont la construction est confiée à **OCENSA**, une coentreprise formée par BP, TCPL, IPL, Ecopetrol, Triton et Total.

TCPL est aussi partie prenante à deux autres grands réseaux de transport de gaz naturel : Trans Gas de Occidente S.A. et Gasoducto Centro-Oriente.

Les entreprises canadiennes qui voudraient faire de l'exploration et de la production dans le secteur colombien du pétrole et du gaz sont priées de noter que le territoire de la Colombie renferme 13 bassins sédimentaires d'une superficie totale de 78 millions d'hectares, soit près de 68 % de la superficie totale du pays. Environ 70 % du territoire des bassins sédimentaires reste à explorer.

II ÉVALUATION DU MARCHÉ

Voici les principaux indicateurs de l'activité sectorielle pour 1996 :

Réserves :	3,6 millions de barils (pétrole brut)8,3 milliards de pieds cubes (gaz naturel)
Production :	626 000 BPJ (pétrole brut)43 millions de pi. cu. par jour (gaz naturel)
Consommation :	271 000 BPJ (combustibles)129 000 BPJ (essence)

En 1996, le gouvernement colombien a annoncé qu'il travaillerait tout particulièrement à accroître le nombre de projets d'exploration et de production exécutés suivant des contrats d'association (voir section V pour plus de détails). À la fin de l'année, 18 nouveaux contrats d'association étaient signés et 5 autres étaient en cours de négociation. À l'heure actuelle, on compte 97 contrats en voie d'exécution, 65 exploitants actifs au pays et 12 000 kilomètres de pipelines en exploitation.

Les travaux de construction des installations de production et de traitement aux gisements de Cusiana et de Cupiagua, sur les contreforts des Andes (Piedemonte), sont très avancés, de même que la construction du nouvel oléoduc en direction du port à l'exportation de Coveñas, sur la mer des Caraïbes.

Avec la découverte de nouvelles réserves, notamment au gisement Opón, le gouvernement a adopté un plan d'ensemble pour la consommation massive de gaz naturel en vue de réduire radicalement la consommation d'électricité chez les ménages et dans l'industrie.

En 1996, on a terminé la construction de nouvelles installations de craquage au complexe de Barrancabermeja, ce qui a permis de porter la capacité de charge de 170 000 à 190 000 barils par jour.

Il est important de souligner que la Colombie n'a pas la capacité technique ou les ressources financières voulues pour entreprendre des projets de développement dans ce secteur et que, par conséquent, une quantité appréciable de ressources de l'étranger ont été utilisées jusqu'à maintenant et sont encore nécessaires à l'heure actuelle. Les possibilités d'accroître la participation canadienne dans ce secteur sont donc excellentes, compte tenu du degré de perfectionnement technique de l'industrie canadienne et de son expérience reconnue mondialement.

III PART DE MARCHÉ ET POSITION DU CANADA

Les importations colombiennes de pièces et de matériel consistent particulièrement dans les produits suivants : tubes et tuyaux, raccords, brides, équipement de forage, équipement de production, compresseurs et machines d'épuisement, matériel de transformation, soupapes, appareils de mesure et instruments d'essai.

Le tableau ci-dessous indique la taille globale du marché des pièces et du matériel en Colombie et révèle en même temps la prédominance des entreprises américaines sur ce marché :

Pièces et matériel - Statistiques sur les importations

Marché (millions \$ US)	1995	1996	1997 (estimations)
Taille globale du marché	699,3	802,2	919,9
Production nationale - Total	44,0	48,4	53,2
Exportations - Total	2,5	2,9	3,3
Importations - Total	657,8	756,5	870,0
Importations en provenance des É.-U.	412,0	453,9	544,7

Voici comment le marché colombien des pièces et du matériel est réparti entre les divers fournisseurs étrangers : É.-U. — 60 %; Japon — 10 %; Allemagne — 7 %; Venezuela — 6 %; Brésil — 5 %; Mexique — 4 %; CANADA — 3 %; autres — 5 %. Les exportations canadiennes se composent de machines d'épuisement et de pièces, de soupapes, d'instruments et de matériel de laboratoire; toutefois, les possibilités d'exportation vers la Colombie sont encore nombreuses dans ce secteur.

Malgré l'existence de nombreux projets et de débouchés commerciaux importants pour les pièces et le matériel dans le secteur pétrolier et malgré que les produits canadiens jouissent d'une excellente réputation dans le secteur colombien du pétrole et du gaz, la participation canadienne dans ce secteur a régressé sous l'effet de certains facteurs : mauvaise connaissance du marché, compétitivité, habitudes d'achat des Colombiens, considérations touchant les prix, disponibilité et coût des services de transport, et barrière des langues.

Bien qu'il soit difficile de quantifier l'offre de services techniques à cause du manque de données fiables, on sait et on reconnaît que la participation canadienne est appréciable, notamment dans les domaines suivants : géodésie et acquisition de données, information géographique et surveillance, et conception et mise en oeuvre de systèmes SCADA.

Les sections VI et VII de ce rapport contiennent une liste détaillée des principaux

clients du secteur privé et du secteur public pour l'équipement et les services.

IV PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA CROISSANCE FUTURE DU SECTEUR

Historique

L'année 1983 a marqué le début d'une nouvelle période dans l'histoire du secteur colombien du pétrole et du gaz grâce à la découverte et à la mise en valeur du gisement de Caño - Limón (situé dans les plaines de l'Est, province d'Arauca) par les sociétés Occidental et Ecopetrol, liées l'une à l'autre par un contrat d'association. Plus tard, des travaux d'exploration effectués principalement par BP Exploration dans les plaines des Llanos, au sud-est, allaient s'avérer fructueux avec la découverte des gros gisements de Cusiana, de Cupiagua, de Floreña, de Pauto et, plus récemment, de Coporo.

L'exploitation de ces gisements exigera un investissement total de 10,5 milliards de dollars américains et elle permettra de porter la production nationale de pétrole brut de 454 000 BPJ, en 1994, à 1 million de BPJ en l'an 2000.

Avec le processus de privatisation qui est engagé actuellement en Colombie, le rôle de la société d'État Ecopetrol évolue rapidement; en effet, la société est appelée à devenir l'organisme d'État responsable de la planification générale, de la passation des contrats, ainsi que de la gestion et du contrôle des activités dans le secteur, ce qui laissera plus de place au secteur privé pour l'exploitation.

Projets

Dans son plan de mise en oeuvre, laquelle sera confiée principalement à des exploitants et à des investisseurs privés, le gouvernement a pour objectif de garantir l'autosuffisance en pétrole brut par l'exploration et la production, l'exploitation et l'utilisation des réserves de gaz naturel, la modernisation des raffineries et la consolidation d'un réseau de transport efficace.

Le tableau ci-dessous donne le montant des investissements prévus dans le secteur colombien du pétrole et du gaz en 1997 :

Investissements prévus en 1997 (millions \$ US)

Exploration et production	1 088,8
Raffinage	268,2
Transport	204,1
Gaz naturel	62,4
Autres	34,5

Total

1 658,0 Source : Ecopetrol

Exploration et production

Les objectifs pour 1997 comprennent l'exécution de 23 à 30 forages d'exploration et de la prospection sismique sur quelque 1 300 kilomètres, principalement dans la région des Llanos (plaines du Sud), sur les pentes de la Cordillère orientale et dans les bassins de la vallée du moyen Magdalena. La production devrait atteindre 723 000 BPJ d'ici la fin de 1997.

Cusiana - En 1993, la coentreprise formée de British Petroleum, Triton, Total et Ecopetrol annonçait l'exploitation commerciale des gisements de Cusiana et de Cupiagua, dont les réserves étaient évaluées à 2 milliards de barils de pétrole brut. La mise en valeur de cet immense réservoir a amené le prolongement de l'oléoduc Bosconia-Coveñas, dont la construction doit se terminer vers le milieu de 1997. Ce projet d'exploitation était le premier où, selon un nouveau concept, le secteur privé était autorisé à participer au transport des hydrocarbures en vertu de contrats de construction-exploitation-transfert.

Transport et stockage

Ocensa - Il s'agit d'un projet en coentreprise unissant Ecopetrol, BP Exploration, Triton, Total, Interprovincial Pipeline Ltée (IPL) et TransCanada Pipelines Ltée (TCPL); il consiste dans la construction d'un oléoduc de 800 km, dont le point d'origine est situé à 200 km au sud-est de Bogotá et qui relie le gisement de Cusiana au port de Coveñas, à l'ouest de Carthagène.

TCPL et IPL agissent comme chefs de projet et une fois les travaux terminés, ils seront les exploitants de l'oléoduc. Ce dernier, qui traverse les Andes, pourra transporter 500 000 BPJ et son coût total, estimé à 2 milliards de dollars américains, est financé par les membres de la coentreprise dans les proportions suivantes : Ecopetrol - 25 %, TCPL - 17,5 %, IPL - 17,5 %, BP - 15,2 %, Total - 15,2 %, et Triton - 9,6 %.

Quatre nouveaux réservoirs de stockage sont aussi en construction à Coveñas, sur la côte atlantique. Chaque réservoir a une capacité de 350 000 barils et est financé à parts égales par les partenaires d'Ocensa.

Le pétrole brut sera exporté à partir du terminal situé à Coveñas, auquel on ajoutera une autre station de chargement de bateaux-citernes, ainsi que la conduite connexe de chargement en mer, des réservoirs à terre et un système de pompage d'une capacité de 500 000 BPJ.

Raffineries

L'augmentation de la capacité de traitement a pour but d'accroître la productivité afin de satisfaire la demande nationale et de réduire les importations d'essence. En 1996, des investissements totalisant 100 millions de dollars américains ont été faits dans les deux raffineries de Barrancabermeja (190 000 BPJ) et de Carthagène (70 000 BPJ), et il faudra 1 milliard de dollars américains au cours des cinq prochaines années pour moderniser ces raffineries.

Programme de distribution massive du gaz naturel

La Colombie a toujours été un consommateur modeste de gaz naturel.

La consommation résidentielle de gaz naturel ne remonte qu'à 1986, grâce à la construction d'un gazoduc entre Ballenas (un champ de gaz naturel au large des côtes près de la péninsule de la Guajira) et les villes de Barranquilla et de Carthagène, sur la côte septentrionale. En 1991, le gaz naturel ne représentait que 5 % de la consommation totale d'énergie en Colombie. La décision du gouvernement d'améliorer le rendement énergétique a mené à l'adoption d'un plan national pour la distribution massive du gaz naturel; ce plan prévoit notamment l'extension de la consommation de gaz naturel dans les secteurs résidentiel, industriel et commercial, ainsi que la production d'électricité dans les villes de Santafé de Bogotá, de Medellín et de Cali.

Les champs de gaz naturel de Chuchupa et de Ballenas, au large de la péninsule de la Guajira, et les récentes découvertes de Opón, dans la vallée du moyen Magdalena, et de Volcanera, situé à proximité des champs pétroliers de Cusiana et de Cupiagua (Piedemonte), assureront un approvisionnement en gaz naturel suffisant pour répondre à la demande du marché et mettre en oeuvre des projets de développement.

Le « programme d'expansion de l'approvisionnement en gaz », comme on l'appelle dans le pays, est un élément majeur de la politique énergétique du gouvernement colombien. Ce programme vise en priorité à accroître la participation d'intérêts privés étrangers au développement et à l'exploitation de l'infrastructure du gaz naturel. La planification des réseaux de distribution urbains ou régionaux est bien avancée et il faudra plus de 3,5 milliards de dollars américains au cours des dix prochaines années pour mettre en oeuvre les projets.

La réalisation de quatre grands projets de construction de gazoduc, qui couvrent la majeure partie du territoire et dont l'exécution est confiée à des investisseurs privés suivant un contrat de construction-exploitation-transfert, permettra de porter le nombre de ménages consommateurs de 600 000, tel qu'il est actuellement, à 2 millions en l'an 2000.

Une loi récente autorise le gouvernement colombien à créer une nouvelle entité,

l'Empresa Colombiana de Gas (ECOGAS), qui appartiendra dans une large mesure à des intérêts privés et qui aura pour mission de gérer et de contrôler à l'échelle nationale le réseau de transport et de distribution du gaz naturel.

Les services d'utilité publique canadiens doivent voir dans ce programme l'occasion d'un investissement rentable. Pour les fournisseurs de matériel et de services, ce programme offre des perspectives d'exportation très intéressantes.

V HISTORIQUE DU SECTEUR ET LÉGISLATION

Historique du secteur

L'exploration pétrolière en Colombie a débuté en 1905 suivant le système de la concession : l'État cédait ses droits d'exploration et de production sur des zones à haut potentiel à des particuliers ou à des sociétés pétrolières contre paiement de redevances dont la valeur équivalait à entre 3 et 14 % de la production.

Deux gros contrats de concession ont été accordés à cette époque : la concession Barco, dans la région nord-est du pays le long de la frontière vénézuélienne, et la concession De Mares, dans la vallée du moyen Magdalena, qui allait ensuite être vendue à la Tropical Oil Company, une filiale de la Standard Oil Company. Après une période de production très fructueuse, les contrats ont expiré en 1951 et le gouvernement colombien a repris possession des zones et de l'infrastructure de production.

On a alors créé Ecopetrol pour assurer la gestion et l'exploitation de la concession De Mares et mettre sur pied ses propres programmes d'exploration et de production; après 1974, Ecopetrol allait solliciter la participation d'exploitants privés colombiens ou étrangers.

Bien que la Colombie ne joignît jamais les rangs des pays producteurs de pétrole, elle est demeurée autosuffisante jusqu'en 1976, année où elle est devenue un importateur net, à cause de l'absence de nouvelles découvertes et de la hausse de la consommation.

La découverte du gisement de Caño - Limón (situé dans la province d'Arauca, à la frontière vénézuélienne) en 1983 a marqué le début d'une nouvelle période dans l'histoire du secteur colombien du pétrole et du gaz. La mise en valeur de cet important gisement par les sociétés Occidental Petroleum et Ecopetrol, liées l'une à l'autre par un contrat d'association, a permis à la Colombie de redevenir un exportateur net de pétrole brut; elle devrait le demeurer jusque dans le prochain siècle grâce à la mise en valeur des gisements récemment découverts du Piedemonte (Cusiana et Cupiagua).

Législation et réglementation

L'adoption de la constitution de 1991, avec ses dispositions visant à ouvrir l'économie de la Colombie, a marqué le début d'une période de modernisation au pays. Pour le secteur des hydrocarbures, cette modernisation signifie une participation plus grande du secteur privé à l'activité de ce secteur et le démantèlement graduel du monopole d'État. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a pris les dispositions suivantes :

- La création de trois nouveaux organismes relevant du ministère des Mines et de l'Énergie : a) la Comisión de Regulación Energética (CREG), organisme de réglementation chargé de veiller au développement du secteur de l'énergie; b) la Unidad de Información Minero Energética (UIME), qui est chargée de consigner et de diffuser des statistiques officielles et de l'information sur le secteur de l'énergie; et c) le Fonds de redevances, qui recevra l'équivalent de 20 % de la production totale de pétrole brut et qui servira à financer des projets de développement régional;
- La promotion de projets d'exploration et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures exécutés en vertu de contrats d'association passés avec des entreprises privées. Le gouvernement envisage actuellement de modifier les dispositions des contrats d'association de manière à rendre ces contrats plus compétitifs sur le marché international;
- La privatisation des services de distribution des produits pétroliers (lesquels services seront régis par une réglementation élaborée par la CREG), y compris la vente des actifs d'Ecopetrol dans le secteur de la distribution;
- L'introduction des contrats de construction-exploitation-transfert en vue de la participation des compagnies privées, surtout pour les projets de construction de pipelines (p. ex., Cusiana - Coveñas); Ecopetrol continuera d'exercer un contrôle sur le transport du pétrole brut.

Contrats d'exploitation

a) Concessions

La concession consistait à céder à une compagnie des droits d'exploration et de production sur une région donnée en retour du versement à l'État d'une redevance dont la valeur équivalait à entre 5 et 14 % de la production, taxes en sus. Bien qu'il y ait encore aujourd'hui des contrats de concession en vigueur (tous doivent expirer avant l'an 2000), on a cessé de passer des contrats de ce type après 1974, lorsque le gouvernement a promulgué le décret 2310.

b) Contrats d'association

Le décret 2310 de 1974 accordait à Ecopetrol le droit exclusif d'explorer et d'exploiter tous les gisements d'hydrocarbures en Colombie; Ecopetrol peut exercer directement ces activités ou recourir à des contrats d'association, à des services d'exploitation ou à toute autre forme d'entente, à l'exception du contrat de concession. Ces ententes peuvent être conclues avec des intérêts colombiens ou étrangers, du secteur public ou privé.

Caractéristiques du régime des contrats d'association

1. **Parties** : Les parties au contrat sont toujours Ecopetrol et l'« associé », terme pouvant désigner une ou plusieurs compagnies privées.
2. **Zone de contrat** : La zone visée par le contrat est définie normalement de gré à gré par Ecopetrol et l'associé, suivant la carte officielle d'Ecopetrol.
3. **Exploitant** : Le terme « exploitant » désigne le plus souvent l'associé. Toutefois, les parties peuvent nommer un tiers comme exploitant.
4. **Durée** : La durée maximum des contrats d'association est de 28 ans, selon les modalités suivantes :

Exploration : 3 ans, avec prorogation pour trois autres années.
Production : 22 ans au maximum.
5. **Comité de direction** : Le comité de direction est formé de représentants des parties et il supervise, contrôle et autorise toutes les opérations contractuelles.
6. **Partage des coûts** : Durant les travaux d'exploration, l'associé assume tous les risques et tous les frais. Une fois que Ecopetrol a reconnu la viabilité commerciale d'un nouveau gisement, elle rembourse à l'associé un montant pouvant équivaloir jusqu'à 50 % du total des coûts d'exploration directs, y compris les frais de forage improductif. Ecopetrol et l'associé assument à parts égales les frais d'exploitation qui sont engagés après la découverte.
7. **Redevances** : L'exploitant doit verser à Ecopetrol une redevance équivalant à 20 % de la production d'hydrocarbures dans la région, telle qu'elle est enregistrée au ministère des Mines et de l'Énergie. La redevance est versée en nature à la tête de puits à Ecopetrol, qui doit ensuite remettre l'équivalent en argent au Trésor public.
8. **Partage de la production** : En règle générale, Ecopetrol et l'associé se partagent également la production de pétrole ou de gaz enregistrée à l'étape de

l'exploitation, déduction faite des redevances. Depuis quelque temps, on applique un taux (le facteur « R ») pour corriger la répartition de la production selon les revenus, le niveau d'investissement et les dépenses.

L'objectif de la formule du facteur « R » est d'accroître la part de production d'Ecopetrol pour les gisements très productifs tout en maintenant un taux de répartition de la production de 50/50 pour les gisements moins productifs. En termes généraux, le facteur « R » consiste en une expression fractionnaire où le numérateur correspond aux revenus bruts cumulés et le dénominateur, à certaines dépenses cumulées au titre de l'exploration, de la mise en valeur et de l'exploitation.

9. **Propriété des hydrocarbures** : Chaque partie devient propriétaire de la part de production qui lui revient à la tête de puits. L'associé est libre de disposer comme il l'entend du pétrole qui lui revient, à moins que l'État ait besoin de ce pétrole pour répondre à des besoins internes.
10. **Volume de production** : L'exploitant doit déterminer le taux d'efficacité maximal (TEM) de chaque gisement rentable et il doit soumettre périodiquement ces taux à l'attention du comité de direction pour qu'ils soient approuvés. Ces taux représentent en fait le rythme maximal de production d'un gisement qui ne diminuera pas la récupération finale des hydrocarbures contenus dans son réservoir.

On détermine le TEM d'un gisement rentable en faisant la somme des TEM de chaque puits producteur, calculés suivant des estimations nominales.

VI CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ

On compte présentement 65 exploitants dans le secteur du pétrole et du gaz en Colombie; en outre, 97 contrats d'exploration ou d'exploitation, conclus suivant le régime des contrats d'association, sont en vigueur actuellement. De nombreuses possibilités s'offrent encore aux entreprises canadiennes, étant donné que seulement le tiers du territoire environ a été exploré jusqu'à maintenant.

Selon le régime des contrats d'association, Ecopetrol confie des travaux d'exploration, de forage et de production à des exploitants étrangers dans des zones définies à l'avance. Les exploitants étrangers les plus actifs en Colombie sont BP Exploration, Occidental Petroleum, Texas Petroleum, Exxon, Shell et Mobil Oil. On trouvera une liste détaillée des exploitants du secteur dans les pages qui suivent.

La nécessité d'accroître les moyens de transport, de stockage et de distribution dans le but de faire augmenter les exportations de pétrole brut et la consommation de gaz naturel a créé de grandes possibilités d'investissement pour les étrangers qui veulent participer à des projets en coentreprise ou à de grands projets exécutés en vertu de l'une ou l'autre des nouvelles formules d'association (construction-exploitation-transfert, construction-exploitation-gestion-transfert, etc.).

Les investisseurs éventuels peuvent maintenant trouver de l'intérêt surtout dans la privatisation des services publics de distribution du gaz naturel, dans lesquels Ecopetrol a elle-même des intérêts — il s'agit ici de la société de distribution du gaz naturel à Bogotá, Gas Natural S.A., et dans plusieurs projets de distribution de gaz naturel destinés à des agglomérations de taille moyenne et de petite taille aux quatre coins du pays.

Principaux exploitants actifs en Colombie

GAS NATURAL S.A.

Avenida 40 A No. 13-09, Piso 4
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 338-1199
Fax : (571) 287-2265
Contact : M. Mariano Rey, président

Service public de distribution du gaz
naturel à Bogotá (entreprise à
caractère mixte)

B.P. EXPLORATION COMPANY (COLOMBIA) LTD.

Carrera 9A No. 99-02, Piso 9
Santafé de Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 222-8855
Fax : (571) 618-0672
Contact : Sir Richard Campbell, président

Grande société pétrolière et gazière
qui exploite Cusiana

ARGOSY ENERGY INTERNATIONAL
Carrera 7 No. 71-52, Torre A, P. 12
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 312-0714/15/16
Fax : (571) 312-0718/35
Contact : M. Santiago Gonzalez, directeur général

Exploitant pétrolier et gazier
(associé)

CANADIAN PETROLEUM COLOMBIA LTD.
P.O. Box 093676
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 619-5163/64
Fax : (571) 620-4876
Contact : M. Larry Lindland, directeur général

Société pétrolière et gazière
associée présente au Putumayo

CHEVRON PETROLEUM COMPANY OF COLOMBIA
Calle 78 No. 9-57, Piso 12
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 211-1600
Fax : (571) 255-9772
Contact : M. José Vicente Rojas, président
M. Gildardo Pérez, directeur - Exploration

Exploitant pétrolier et gazier
(associé)

COMPAÑIA SHELL DE COLOMBIA
Carrera 7 No. 73-47
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 210-0100
Fax : (571) 211-7590
Contact : M. Joaquin Moreno Uribe, président

Exploitant pétrolier et gazier
(associé); partenaire dans Caño
Limon

ESSO COLOMBIANA LTD.

Carrera 7 No. 36-45
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 320-8600
Fax : (571) 287-9347

Exploitant pétrolier et gazier
(associé); distributeur de produits
raffinés

Contact : M. Vicente Diago, président

HOCOL

Carrera 7 No. 73-47
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 345-7700
Fax : (571) 212-9020

Société qui fait de l'exploration et
de l'exploitation pétrolière; rattachée
à une société d'investissement
pétrolière du Moyen-Orient

Douglas W. Ellenor, président

PETROLINSON & NOMEKO LATIN AMERICA INC.

Calle 100 No. 8A-49, Of. 705
Torre B- World Trade Center
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 226-8285, 226-8326
Fax : (571) 226-8756
Contact : M. Norman Rowlinson, directeur général

Exploitant pétrolier et gazier; fait de
l'exploration

LASMO OIL COLOMBIA LTDA.

Calle 72 No. 8-24, Piso 8
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 217-1899
Fax : (571) 211-6303
Contact : M. Anthony Bryan, directeur général

Entreprise associée qui fait de
l'exploration

OCENSA - OLEODUCTO CENTRAL S.A.

Calle 78 No. 11-17
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 346-3030/211-6572
Fax : (571) 217-0402
Contact : M. Hernán Lara, président

Pipeline Cusiana-Coveñas
(IPL, TCPL, Ecopetrol, BP,
Triton et Total)

PETROCOL

Carrera 10 No. 67-51

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 235-6639/235-5794/345-3930

Fax : (571) 249-8471

Entreprise associée qui fait de l'exploration et de l'exploitation pétrolière

Contact : M. Antonio Morales, président

PROENSA - PROYECTOS ENERGETICOS S.A.

Carrera 9 No. 99-02, Torre C, Of. 710

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 616-2085/2093

Fax : (571) 620-9321

Filiale de TCPL en Colombie; partenaire-exploitant dans Ocesa et Transgas de Occidente

Contact : M. Rafael Hertz, président

PETROSANTANDER (COLOMBIA) INC.

Calle 78 No. 9-57, Piso 10

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 210-1701, 211-8983/18, 210-1771

Fax : (571) 211-8859

Contact : M. Ian Gollop, directeur

Exploitant pétrolier et gazier (associé)

OCCIDENTAL DE COLOMBIA, INC.

Calle 77A No. 11-32

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 346-0111

Fax : (571) 217-0704

Principal exploitant pétrolier et gazier; partenaire dans le projet de Caño Limón

Contact : M. Stephen Newton, président

TEXAS PETROLEUM COMPANY

Calle 100 No. 7A-81

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 610-7366\261-2077\257-8420

Fax : (571) 218-9568

Principal exploitant gazier; partenaire dans l'exploitation du puits marin de gaz naturel de Ballenas, Chuchupa; détaillant de produits raffinés

Contact : M. Kenneth Knaltz, président

M. Robert Galbraith, directeur général

TOTAL EXPLORATIE EN PRODUKTIE

Calle 72 No. 10-03, piso 8
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 345-1055, 210-2423

Fax : (571) 235-8453, 210-2410

Contact : M. Roland Festor, directeur général

M. Javier Barrientos, coordonnateur de l'exploration

Exploitant pétrolier et gazier
(associé)

TRITON COLOMBIA INC.

Carrera 9 No. 99-02, Of. 407
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 618-2411

Fax : (571) 618-2553

Contact : M. Ivan Fajardo, directeur général

Exploitant pétrolier et gazier
(associé); partenaire dans Cusiana
et Orensa

CENTRA-GAS

Calle 93B No. 12-28, Of. 207
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 621-6930, 621-6861, 621-6894

Fax : (571) 621-6909

Contact : M. Louis May, directeur général

Distributeur privé de gaz propane
en bouteille à Bogotá

TRANSGAS DE OCCIDENTE

Calle 114 No. 9-45, Torre B, Of. 1105
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 629-3737

Fax : (571) 629-3470

Contact : M. John O'Beirne, président

Coentreprise ayant à sa tête TCPL,
pour la construction d'un gazoduc

PROMIGAS S.A.

Calle 66 No. 67-123
Barranquilla, Colombia

Tél. : (575) 440-511, 442-005

Fax : (575) 441-421

Contact : M. Antonio Martínez-Aparicio, président

Importante société de transport et
de distribution du gaz naturel active
dans le nord de la Colombie

HARKEN DE COLOMBIA LTD.
Carrera 6 No. 115-65, Of. 514 F
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 214-3444
Fax : (571) 619-2676
Contact : Guillermo Sánchez, président

Exploitant pétrolier et gazier
(associé)

HERITAGE COLOMBIA
Carrera 9 No. 80-15, Of. 703, Edificio El Nogal
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 255-9087, 255-9041, 255-9248
Fax : (571) 255-7676
Contact : M. Alberto Velásquez, directeur général

Exploitant pétrolier et gazier
(associé)

INTERNATIONAL POLARIS ENERGY CORP.
Calle 100 No. 14-63, Of. 401
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 218-5995, 257-3887
Fax : (571) 218-5518
Contact : M. Luis Gomez, président

Exploitant pétrolier et gazier
(associé)

KELT COLOMBIA S.A.
Calle 71A No. 5-30, Pisos 4 - 6
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 255-1211, 255-1700, 217-1900
Fax : (571) 255-1266
Contact : M. Daniel Kadjar, directeur général

Exploitant pétrolier et gazier
(associé)

VII CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC

Ecopetrol

Empresa Colombiana de Petroleos (**Ecopetrol**) a été constituée en société d'État le 9 janvier 1951 pour s'occuper de la gestion et de l'exploitation de la concession De Mares — l'un des deux premiers projets d'exploration et d'exploitation d'un gisement pétrolier en Colombie, dans la vallée du moyen Magdalena — et mettre sur pied ses propres programmes d'exploration et de production, de concert, après 1974, avec des exploitants privés colombiens ou étrangers.

La direction et l'administration de la société sont confiées au président et à un conseil d'administration de quatre membres nommé par le gouvernement colombien et présidé par le ministre des Mines et de l'Énergie.

Les opérations de la société sont réparties entre dix districts, ou centres d'opérations, qui possèdent leur propre organisation et un certain degré d'autonomie.

1. Distrito Bogota :

EMPRESA COLOMBIANA DE PETROLEOS-ECOPETROL

Carrera 13 No.36-24
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 234-4000

Fax : (571) 234-4099

Contacts : 1) M. Antonio José Urdinola, président

2) M. Ismael Enrique Arenas, v.-p. Exploitation

3) M. Victor Perez, v.-p. Exploration et Production

Siège social de l'entreprise où se font la planification et l'administration générales.

2. Ecopetrol - Complejo Industrial Barrancabermeja

Barrancabermeja, Colombia

Tél. : (5776) 208 600

Fax : (5776) 228 815

Contact : M. Pedro Rizo, directeur

Complexe pétrochimique et la plus grande raffinerie (190 000 BPJ).

3. Ecopetrol - Distrito Centro-Oriente
El Centro, Santander, Colombia

Tél. : (5776) 224 777
Fax : (5776) 223 308
Contact : M. Lisimaco Martinez, directeur

Le plus gros district de production de Ecopetrol, situé à 15 km de la raffinerie de Barrancabermeja.

4. Ecopetrol - Distrito Caño Limon - Coveñas
Carrera 7 No.37-69 Piso 8
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 320 1592
Fax : (571) 320 1566
Contact : M. Robinson Pedroza, directeur

Exploite un pipeline d'une longueur de 700 km et d'une capacité de 200 000 barils/jour; près de la frontière vénézuélienne, ce pipeline est souvent l'objet d'actes de vandalisme de la part de guérilleros.

5. Ecopetrol - Superintendencia de Operaciones Apiay
Km 32 via Puerto López
Villavicencio, Colombia

Tél. : (5786) 634 066
Fax : (5786) 632 571
Contact : M. Alexis Mesa, directeur

District de production-transformation sur les contreforts des Andes, à 100 km à l'est de Bogota.

6. Ecopetrol - Instituto Colombiano del Petroleo-ICP
Autopista Bucaramanga-Piedecusta Km 7
Piedecusta, Santander, Colombia

Tél. : (5776) 551 001
Fax : (5776) 445 444
Contact : M. Jaime Cadavid C., directeur

Centre de recherche, de développement et de formation de Ecopetrol

7. Ecopetrol - Distrito Sur
Orito (Putumayo), Colombia

Tél. : (5788) 392 081
Fax : (5788) 392 080
Contact : M. Gustavo Ortiz, directeur

Installations de production dans la région de Putumayo, dans le sud-ouest du pays.

8. Ecopetrol - Distrito Alto Magdalena
Km 17 via Neiva-Bogotá
Neiva, Colombia

Tél. : (5788) 743 666
Fax : (5788) 746 585
Contact : M. Alvaro Rocha, directeur

Installations de production dans le sud du pays.

9. Ecopetrol - Refineria de Cartagena

Mamonal, Cartagena, Colombia

Tél. : (575) 668 5400
Fax : (575) 668 5703
Contact : M. José Luis Saavedra, directeur

Raffinerie d'une capacité de 70 000 BPJ qui répond à la demande dans le nord du pays.

10. Ecopetrol - Distrito de Oleoductos
Carrera 7 No.37-69
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 320 0777 (poste 211)
Fax : (571) 288 6070
Contact : M. Mario Gonzalez, directeur

Gère un réseau de pipelines s'étendant sur plus de 10 000 km pour le transport du pétrole brut, du gaz et des produits finis.

VIII ACCÈS AU MARCHÉ

Réglementation concernant les importations

La Colombie est en train de mettre en oeuvre l'« Apertura Economica », une politique de libéralisation qui vise à ouvrir et à moderniser l'économie colombienne, à faciliter l'importation de biens et services, et à accroître la compétitivité par la libéralisation des marchés. Les droits à l'importation, qui étaient élevés, ont été réduits sensiblement et la plupart des prescriptions touchant les licences d'importation ont été éliminées.

La création de la banque import-export de Colombie (Bancoldex) et du ministère du Commerce extérieur a pour effet de soutenir l'« apertura » et contribue déjà à l'accroissement des échanges commerciaux.

En décembre 1991, les présidents des pays du Marché commun andin (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) décidèrent d'activer les échanges régionaux en adoptant des droits de douane communs de 5, 10, 15 et 20 % pour les produits en provenance de l'extérieur du Marché commun andin et en supprimant les **droits d'importation** qui s'appliquaient aux produits faisant l'objet d'échanges entre les pays de la région andine. La Colombie et le Venezuela ont été les premiers à agir en décrétant l'entrée en vigueur de l'accord en février 1992.

La plupart des importations qui entrent en Colombie, ainsi que les ventes faites au pays même, sont assujetties à une taxe de vente de 16 % (taxe sur la valeur ajoutée).

Toutes les importations doivent être enregistrées auprès du DIAN — Departamento de Impuestos y Aduanas (ministère de l'Impôt et des Douanes) — aux fins du paiement des droits de douane et des taxes et de la collecte de données statistiques.

Normalisation, certification et enregistrement

En règle générale, la Colombie applique les mêmes normes et les mêmes spécifications que les pays industrialisés, c.-à-d. ISO, UL, IEC, IEEE, ACNOR, GIS ou autres normes semblables.

Pour certains produits, et pour accélérer le dédouanement au point d'entrée, le gouvernement a mis sur pied un système d'inspection « en usine avant expédition », certifié par des sociétés d'inspection réputées. Il est conseillé de vérifier si cette certification préalable est nécessaire, car elle n'a été instituée que pour certains produits de la nomenclature douanière.

Emballage et étiquetage

L'emballage et l'étiquetage sont assujettis aux normes d'ISO 9000, qui concernent notamment l'information à fournir : expéditeur, destinataire, taille, poids, transport et point d'entrée.

Règlements s'appliquant aux Canadiens qui veulent entrer en Colombie à des fins professionnelles

L'immigration en Colombie est régie par le décret 2268 de 1995. (Voir la section X pour connaître l'adresse des consulats de la Colombie au Canada.)

Voici la liste des types de visas qui peuvent être délivrés à une personne qui veut entrer en Colombie :

1. Permis de visiteur : délivré au point d'entrée; valide pour une période de 90 jours.
2. Visa de travail : délivré à des travailleurs étrangers qui viennent au pays en vertu d'accords internationaux de coopération scientifique ou technique ou de programmes d'aide.
3. Visa d'affaires : délivré à des gens d'affaires, à des industriels ou à des dirigeants d'entreprise; valide normalement pour une période de trois ans.
4. Visa de résident : délivré à des étrangers qui souhaitent vivre ou travailler en permanence en Colombie.
5. Visa temporaire : délivré à des professionnels, à des techniciens et à des travailleurs spécialisés qui sont embauchés par des organismes publics ou privés; valide normalement pour une période de deux ans.

Sécurité et évaluation des risques

La Colombie est un pays de contrastes : le climat d'investissement y est très bon, l'économie est solide et la croissance se maintient. La Colombie est l'un des deux seuls pays d'Amérique du Sud (l'autre étant le Chili) à se voir accorder une cote d'évaluation des investissements par des agences de cotation internationales. Par conséquent, la Colombie attire beaucoup d'investissements étrangers, ses habitants sont généralement chaleureux, gentils et travailleurs, et pourtant il existe des risques pour la sécurité, surtout dans les régions rurales éloignées; c'est pourquoi les entreprises qui exercent des activités en Colombie doivent se renseigner sur les dispositions à prendre dans des circonstances données.

Les Canadiens qui viennent s'établir en Colombie pour y demeurer en

permanence ou pour y mener des activités commerciales sont bien avisés de se protéger de façon efficace en prenant leurs précautions dans les activités quotidiennes et en demandant l'avis de spécialistes pour le choix de leur lieu de résidence et de leur lieu d'affaires. Plusieurs agences de sécurité dignes de confiance offrent divers services de consultation et de protection. On recommande aux entreprises qui envisagent de s'implanter en Colombie de consulter l'ambassade canadienne, ainsi que d'autres entreprises canadiennes qui ont déjà un bureau et du personnel dans ce pays.

IX DISTRIBUTION ET PRATIQUES COMMERCIALES

Marchés publics

Les entités du secteur public sont assujetties aux dispositions de la loi 80 du 28 octobre 1993, qui régit les achats des entreprises d'État et les contrats qu'elles passent avec des fournisseurs. En règle générale, toute personne physique ou morale qui veut obtenir des contrats des organismes publics en Colombie doit s'inscrire au bureau de la Chambre de commerce de Colombie du district où elle compte exercer ses activités; elle sera alors classée et cotée conformément aux dispositions de la loi mentionnée plus haut.

Lorsque des étrangers non domiciliés en Colombie ou des personnes juridiques étrangères n'ayant pas de succursale en Colombie veulent faire des soumissions à des organismes publics en vue d'obtenir des contrats, ils doivent fournir une copie des lettres patentes qui leur ont été délivrées par le gouvernement du pays où se trouve leur principale place d'affaires. En outre, ils doivent désigner un agent ou un représentant légal domicilié en Colombie qui travaillera pour leur compte.

Les soumissionnaires colombiens jouissent d'un traitement préférentiel. À conditions égales, on optera pour l'offre de biens et services faite par une entreprise colombienne. S'il n'y a que des soumissions en provenance de l'étranger, à conditions égales on accordera la préférence à celles qui sont le plus intéressantes sur le plan du contenu local, du transfert de technologie et de l'emploi de travailleurs colombiens.

Les entreprises du secteur privé sont libres de se procurer leur matériel à l'endroit qu'elles jugent le plus avantageux. Le prix, la qualité, les modalités de crédit et l'assurance d'un bon service après-vente sont des facteurs déterminants dans les décisions d'achat.

Inscription sur le marché local

Les fournisseurs de matériel ou de services qui veulent faire affaire avec Ecopetrol doivent être inscrits au répertoire des fournisseurs et entrepreneurs de cette société. Cette condition de présélection doit être remplie par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un partenaire de coentreprise présent en Colombie et il faut prévoir un délai suffisant pour sa réalisation.

Investissement étranger

La loi colombienne sur l'investissement vise à encourager l'investissement étranger et le rapatriement des bénéficiaires et comporte très peu d'exigences relativement à l'autorisation de ces investissements par les pouvoirs publics.

La Colombie s'enorgueillit de son climat d'investissement favorable, soutenu par une législation en matière d'investissements étrangers moderne et compétitive qui a été édictée dans le but d'attirer les capitaux étrangers. Cette législation repose sur trois principes fondamentaux :

- ▶ **Égalité** : l'investissement étranger en Colombie reçoit le même traitement que l'investissement fait par des Colombiens.
- ▶ **Universalité** : l'investissement étranger est autorisé dans tous les secteurs de l'activité économique, sauf les suivants : défense nationale et sécurité; traitement et élimination des déchets toxiques ou radioactifs qui n'ont pas été produits au pays; courtage immobilier; et fonds immobiliers.
- ▶ **Autorisation automatique** : les étrangers n'ont pas à demander d'autorisation pour investir en Colombie, sauf dans les cas suivants :
 - a) autorisation du ministère de la Planification, pour la prestation de services publics, à l'exception de la téléphonie cellulaire; le traitement des déchets toxiques produits au pays; les projets miniers où le niveau d'investissement dépasse les 100 millions de dollars; les projets qui nécessitent la participation d'entreprises offrant des services de protection des investissements (garanties ou assurances) dans le cadre d'ententes internationales.
 - b) autorisation du Surintendant des institutions bancaires, pour tout projet d'investissement dont le but est d'acquérir au moins 10 % de la propriété d'une institution financière; les projets d'investissement ayant pour but de créer une institution financière; les projets d'investissement dont le but est d'acquérir plus de 5 % des actions avec droit de vote d'une institution financière.
 - c) autorisation du Surintendant de la bourse nationale, pour les investissements de portefeuille dans des fonds institutionnels.
 - d) autorisation du ministère des Mines et de l'Énergie, pour les projets d'investissement ayant pour objet l'exploration et l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel; le transfert complet ou partiel des titres de projets pétroliers ou gaziers; le raffinage, le transport et la distribution d'hydrocarbures; les projets ayant pour objet la prospection et l'exploitation minières et le traitement des minerais.

Imposition

Les investisseurs étrangers peuvent rapatrier jusqu'à 100 % de leurs bénéfices, après avoir déduit de cette somme une charge de 30 % au titre de l'impôt sur le revenu et une autre de 7 % au titre de l'impôt sur le bénéfice net.

Ententes de coentreprise/contrats de licence

Depuis de nombreuses années, l'entente de coentreprise et le contrat de licence sont des outils importants en Colombie pour le transfert de technologie. Le gouvernement colombien a dû modifier la législation en ce domaine pour permettre ces formes d'association, en sorte qu'il favorise ainsi l'investissement étranger et la protection des droits de propriété intellectuelle.

On peut constituer une coentreprise en Colombie de façon temporaire, notamment pour l'exécution d'un projet, ou pour le long terme. Il n'y a pas de pourcentage déterminé pour la participation respective des Canadiens et des Colombiens. L'entité doit être constituée en vertu d'un acte notarié, comme toutes les autres entreprises au pays. Elle doit aussi être inscrite à la Banco de la Republica (la banque centrale) afin d'être constituée légalement.

Constitution d'une société commerciale en Colombie

Essentiellement, il existe trois façons de constituer une société commerciale en Colombie et dans chaque cas, on doit se soumettre à des formalités juridiques complexes. C'est pourquoi les entreprises qui prévoient ouvrir un bureau en Colombie seraient bien avisées de recourir aux services d'un conseiller juridique. Outre les noms fournis dans ce document, on peut obtenir une liste à jour des conseillers juridiques en s'adressant à la Section commerciale de l'ambassade.

1. Société commerciale colombienne : ressemble beaucoup à la société commerciale canadienne. Le nombre d'actionnaires ne doit pas être inférieur à cinq et ces actionnaires sont chacun responsables des dettes de la société jusqu'à concurrence de leur mise de fonds respective. La société émet des certificats d'actions nominatifs qui sont négociables à la bourse des valeurs mobilières. Au moment de la constitution en société, au moins la moitié du capital autorisé doit avoir été souscrit et au moins le tiers doit avoir été versé.

2. Société de personnes à responsabilité limitée : société de capitaux formée de deux à vingt-cinq associés qui sont responsables des dettes de l'entreprise jusqu'à concurrence de leur apport respectif. Le capital doit avoir été versé entièrement au moment de la constitution en société et il doit être réparti en quotes-parts, ou unités de valeur, qui sont affectées suivant les termes du règlement ou de la loi.

3. Succursale d'une société étrangère : dans son fonctionnement, la succursale est assujettie aux mêmes règles que les sociétés colombiennes; sa responsabilité se limite au capital qui lui a été attribué. La succursale doit être enregistrée au greffe d'un notaire dans la principale place d'affaires. À cette fin, on doit procéder à l'enregistrement de documents officiels comme le certificat de constitution et le certificat de représentation légale, le règlement de la société et la résolution par laquelle il a été

convenu d'ouvrir une succursale en Colombie.

Modalités de paiement

Il est courant d'acheter du matériel, des pièces et des composants au moyen d'une lettre de crédit à vue ou à échéance. La Colombie a abrogé les règles relatives au délai de paiement minimum, mais les importateurs doivent joindre l'échéancier de facturation convenu aux documents d'importation. Les importations doivent être payées dans le délai dont ont convenu entre eux l'importateur et le fournisseur.

Cartes de crédit

En Colombie, on honore toutes les grandes cartes de crédit acceptées en Amérique du Nord.

Représentants et distributeurs

Les sociétés étrangères qui exportent vers le secteur privé en Colombie ne sont pas tenues de recourir aux services d'un représentant ou d'un distributeur local; elles peuvent traiter directement avec les entreprises. Il est toutefois fortement recommandé de désigner un représentant ou un distributeur local digne de confiance pour aider l'entreprise dans ses efforts de promotion commerciale et de communication et dans l'accomplissement des formalités douanières. Lorsqu'on traite avec Ecopetrol ou tout autre organisme d'État, on est tenu par la loi de désigner un représentant en Colombie.

Les ententes de représentation et de distribution sont régies par le Code commercial de la Colombie. L'agent ou le représentant est lié légalement au fournisseur étranger étant donné qu'il conclut des accords juridiques en son nom. De son côté, le distributeur agit en totale indépendance par rapport au fournisseur, étant donné qu'il a la pleine liberté de ses actes et qu'il décide seul des actions de marketing et de promotion et du niveau de bénéfice.

Selon le Code commercial de la Colombie, on peut obtenir les services d'un représentant ou d'un distributeur uniquement par contrat. Le contrat doit être enregistré auprès de la Chambre de commerce de l'endroit où est établi le représentant ou le distributeur (voir la liste des Chambres de commerce en annexe). Pour mettre fin à un contrat, il suffit d'un préavis écrit de 90 jours présenté par l'une ou l'autre partie. Le représentant ou le distributeur peut décider unilatéralement de mettre fin à l'entente pour des motifs valables, et il a droit à une indemnité (dont le montant est déterminé par un comité formé de fonctionnaires et de représentants non gouvernementaux). Parmi les motifs raisonnables, on compte le non-respect d'un engagement, l'omission, ou la faillite de l'une ou l'autre partie.

Pour trouver un représentant ou un distributeur fiable en Colombie, l'exportateur canadien devrait communiquer avec l'ambassade du Canada à Bogotá (voir la liste qui suit).

La liste de compagnies qui figure dans les pages suivantes a été constituée à l'aide de plusieurs répertoires locaux du domaine public. Ces organisations sont réputées agir comme représentants ou distributeurs sur le marché de l'équipement destiné au secteur du pétrole et du gaz ou le marché des services de génie-conseil. Cependant, l'ambassade n'appuie aucune d'entre elles en particulier.

Liste sélective de représentants/distributeurs avec courte description

ADEACERO LTDA.

Carrera 44 No. 20-72
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 244-8116/368-0068
Fax : (571) 269-5592
Contact : M. Alejandro Enciso, directeur

Concepteur-fabricant d'équipement industriel, de structures métalliques, de réservoirs de stockage.

ANALITICA INTERNATIONAL LTDA.

Avenida 15 No. 1224-03, ofic. 303
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 213-8737
Fax : (571) 215-3477
Contact : M. Pablo Pinzón, directeur

Importateur-distributeur d'instruments de mesure et d'appareils de comptage.

ASERVIN LTDA.

Transversal 29 No. 118-08
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 612-297
Fax : (571) 620-0008
Contact : Hugo Trivin, directeur

Représentant-distributeur établi depuis longtemps dans le secteur du pétrole (fourniture de matériel); à l'heure actuelle, cette maison représente les sociétés Fisher, Foster Valve Corp., Teledyne, Cooper, Peerless, LFM et Groth Corp.

ATLAS INGENIERIA LTDA.

Calle 71 No. 10-48, piso 5
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 211-7024
Fax : (571) 21-0015
Contact : M. Ricardo Galindo, directeur

Société de génie-conseil offrant des services conseils, des services d'arpentage et des

services d'information géographique.

CIENYTEC LTDA.

Calle 69 No. 11A-18
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 249-0491
Fax : (571) 217-0178
Contact : M. Alberto Ospina, président

Représentant pour des appareils de laboratoire, des instruments d'essai, de l'appareillage et des systèmes de contrôle.

CONSULTORIA COLOMBIANA S.A.

Carrera 20 No. 37-28
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 287-5300
Fax : (571) 288-1129
Contact : M. Henry Sánchez A., directeur

Société de génie-conseil et de gestion de construction active dans les domaines suivants : pipelines et stations de pompage, services environnementaux, voirie et transport, et énergie électrique.

DISNAEQUIPOS S.A.

Carrera 13A No. 97-82, ofic. 403
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 616-8811
Fax : (571) 616-7180
Contact : M. Gerardo Lizcano, président

Importateur-distributeur d'équipement et de matériaux industriels; entretien et exploitation de champs pétroliers, de pipelines et de stations de pompage.

DISTRAL S.A.

Carrera 9 NO. 74-62
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 217-0200
Fax : (571) 211-3100
Contact : M. Rafael Torres, vice-président

Important concepteur de matériel mécano-soudé, fabricant et fournisseur de matériel de traitement et de transport du pétrole brut, de chaudières à vapeur, de turbines et de génératrices.

EQUIPETROL LTDA.

Calle 100 No. 41-40, Of. 401
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 271-7074
Fax : (571) 613-9223
Contact : M. Rafael Mateus, directeur

Société de génie-conseil établie depuis longtemps; représentant-distributeur et fournisseur pour de l'équipement et des matériaux destinés au secteur du pétrole, ainsi que pour des pompes, des soupapes et des appareils de laboratoire.

EQUIPOS Y CONTROLES INDUSTRIALES LTDA.

Carrera 18 No. 38-41
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 288-6766
Fax : (571) 288-4838
Contact : Guillermo Castillo, directeur

Représentant-distributeur colombien pour de l'appareillage et du matériel de contrôle destinés au secteur du pétrole et du gaz. Cette maison représente les sociétés suivantes : The Foxboro Co., Masoneilan Control Valve, Airway, TN Technologies, Modicon, US Data, Asco et Mitutoyo.

FERRETERIA INDUSTRIAL LTDA.

Carrera 25 No. 17-64
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 201-0555
Fax : (571) 237-7157
Contact : M. Héctor Betancur, directeur

Importateur-distributeur d'équipement et d'outils hydrauliques et pneumatiques. Cette société a des bureaux et des salles d'exposition dans les principales villes de Colombie : Cali, Medellín, Barranquilla.

GENERAL FIRE CONTROL LTDA.

Carrera 64 No. 24-81
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 262-9710
Fax : (571) 260-1219
Contact : M. José María Serrano, directeur

Représentant-distributeur colombien pour de l'équipement de lutte contre l'incendie et du matériel de secours, et pour des systèmes de détection de gaz.

MONTECZ LTDA.-MONTAJES TECNICOS LTDA.

Carrera 40 No. 75-49
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 225-5891
Fax : (571) 225-8031
Contact : Pedro Zambrano, directeur

Société d'électro-mécanique spécialisée dans le montage et la fabrication, active dans le secteur du pétrole et du gaz. Elle fournit de l'équipement, des matériaux et des services pour la construction de pipelines, de réseaux collecteurs et d'usines pétrochimiques.

NEPOMUCENO CARTAGENA G. E HIJOS

Carrera 30 No. 14-12
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 360-9000
Fax : (571) 371-2916
Contact : M. Francisco Cartagena, président

Importateur-distributeur établi depuis longtemps : outils et machines industriels, équipement de forage et de production et systèmes de transport.

PETROLCARBON EQUIPMENT DIVISION LTDA.

Calle 78 No. 9-57, Of. 705
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 255-4530
Fax : (571) 217-0591
Contact : Luis A. Vargas, président

Société de génie-conseil spécialisée dans le secteur du pétrole et du gaz. Elle représente les sociétés suivantes : Legrand Industries, Phillips Cable, Willowglen Systems, Bercha Consultants, Versatech et Quinn Pumps.

PETROLEROS ASOCIADOS S.A.

Calle 43 No. 55B-07, Bogotá
Tél. : (571) 221-7181

Fax : (571) 221-5927
Contact : Jorge Lombana, directeur

Offre des services techniques à l'industrie pétrolière, notamment équipement de forage et fournitures connexes, machines d'épuisement et construction d'installations de stockage.

PETROTALENT LTDA.

Avenida 7 No. 121-20, ofic. 103
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 213-0640
Fax : (571) 213-0697
Contact : M. Raúl González, président

Société de génie-conseil et société de services, spécialisée dans la construction d'installations de production et de pipelines.

PETROTESTING COLOMBIA S.A.

Calle 23A No. 27-18
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 244-1096
Fax : (571) 268-7996
Contact : M. Frank Kanayet, président

Société colombienne offrant des services de laboratoire pour l'exploration et la production; fait aussi la conception et la construction des installations de traitement; fournisseur de matériel et de services pour le secteur du pétrole brut.

SERPETCO SERVICES S.A.

Apartado Aéreo 90897
Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 415-8076
Fax : (571) 415-4411
Contact : Jim Stuckey, président

Importateur, distributeur et fournisseur de tubes, de tuyaux, de raccords de tuyauterie, d'équipement et de matériaux pour le secteur du pétrole et du gaz; représentant de Balon Valves.

WALTER ROTH LISBERGER & CO. LTDA.

Calle 26 No. 13A-37

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 283-6200

Fax : (571) 282-2872

Contact : M. Jorge Rothlisberger, président

Importateur-distributeur d'appareils de mesure, de matériel de télémeccanique et d'exploitation minière et d'appareils de laboratoire; possède un service des ventes et des installations dans la plupart des grandes villes de Colombie.

X PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN

Gouvernements et associations

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Direction des relations avec le Mexique et l'Amérique du Sud
125 Promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 995-7529
Fax : (613) 943-8806
Contact : Patricia Filteau, pour la Colombie

Ambassade canadienne en Colombie

Embajada del Canada
División Comercial
Calle 76 No. 11-52
Apartado Aéreo No. 53531
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 313-1355
Fax : (571) 313-3046
Courrier électronique : bgota@bgota01.x400.gc.ca

Ambassade et consulats de Colombie au Canada

Ambassade de Colombie
360 rue Albert, Pièce 1002
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
Tél. : (613) 230-3760
Fax : (613) 230-4416

Proexport - Bureau commercial du gouvernement de Colombie - **Toronto**
1 First Canada Place - Pièce 5801
Toronto (Ontario) M5X 1E2
Tél. : (416) 363-9225
Fax : (416) 363-0808
Contact : M^{me} Maria Claudia Rodriguez, directrice.

Consulat de Colombie - **Montréal**
1010 rue Sherbrooke Ouest, Pièce 420
Montréal (Québec) H3A 2R7
Tél. : (514) 849-4852
Fax : (514) 849-4324

Consulat de Colombie - Toronto
1 Dundas St. West, Pièce 2108
Toronto (Ontario) M5G 1Z3
Tél. : (416) 997-0098
Fax : (416) 977-1025

Consulat de Colombie - Vancouver
Suite 890 - 789 West Pender St.
Vancouver (C.-B.) V6C 1H2
Tél. : (604) 685-6435
Fax : (604) 685-6485.

Organismes du gouvernement de Colombie

Ministerio de Minas y Energia, Dirección de Hidrocarburos
Centro Administrativo Nacional-CAN
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 222-4555
Fax : (571) 222-2001

Comisión de Regulación Energética-CREG (Office de réglementation de l'énergie)
Carrera 11 No. 84-51 P 5
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 611-5000
Fax : (571) 611-5427

Departamento Nacional de Planeación (Commission de planification nationale)
Calle 26 No. 13-19
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 231-1600
Fax : (571) 281-3348

Instituto Colombiano de Comercio Exterior - INCOMEX (Institut de commerce extérieur)
Calle 28 No. 13A-15
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 281-2200
Fax : (571) 281-2560

Dirección de Impuestos y Aduanas Nacionales-DIAN (Impôt et Douanes)
Carrera 7 No. 6-45 Piso 6
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 284-3400
Fax : (571) 286-5789

Departamento Administrativo Nacional de Estadística-DANE (Bureau de la statistique)
Avenida Eldorado-CAN
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 222-1000
Fax : (571) 222-2305

Associations

Federación Nacional de Comerciantes (Association nationale des commerçants)
Carrera 4 No. 19-85, P. 7
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 286-0600
Fax : (571) 282-7573

Asociación Nacional de Industriales - ANDI (Association nationale des manufacturiers)
Carrera 13 No. 26-45, P. 5-6
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 281-0600
Fax : (571) 281-3188

Asociación Colombiana del Petróleo (Association des producteurs de pétrole brut)
Calle 86 No. 20-21 Of.401
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 616-8334
Fax : (571) 616-8390

Asociación Colombiana de Gas - ACOGAS (Association des producteurs et des distributeurs de gaz)
Carrera 21 No. 41-26
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 245-4171
Fax : (571) 245-3272

Cámara Colombiana de Servicios Petroleros - CAMPETROL
Carrera 13A No. 104-09
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 214-8920
Fax : (571) 214-8681

Asociación Colombiana de Ingenieros de Petróleos - ACIPET
Carrera 35 No. 106-69
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 218-9585

Fax : (571) 610-6552

Chambres de commerce

Cámara de Comercio de Bogotá
Carrera 9 No. 16-21
Bogota, Colombia
Tél. : (571) 284-8268
Fax : (571) 284-8506
Contact : Guillermo Fernández de Soto, Director

Cámara de Comercio de Cali
Calle 8 No. 3-14, piso 4, Cali, Colombia
Tél. : (572) 882-3271, Fax : (572) 889-9292
Contact : Gladys Bermúdez, Coordinadora Promoción Comercial

Cámara de Comercio de Cartagena
Apartado 16
Cartagena, Colombia
Tél. : (575) 660-0763
Fax : (575) 660-0802
Contact : Augusto Martínez, Director Ejecutivo

Cámara de Comercio de Barranquilla
Calle 40 No. 44-39
Barranquilla, Colombia
Tél. : (573) 341-5055
Fax : (573) 368-2270
Contact : Enrique Berrio, Presidente Ejecutivo

Cámara de Comercio de Medellín
Carrera 46 No. 52-82, Piso 5
Medellin, Colombia
Tél. : (574) 511-6111
Fax : (574) 512-4475
Contact : Francisco Piedrahita, Director Ejecutivo

Contacts commerciaux, banques, avocats

Les contacts commerciaux listés ci-dessous ont été utilisés par certaines entreprises canadiennes et sont généralement connus de l'ambassade. Cependant, l'ambassade n'appuie aucun d'entre eux en particulier.

Traducteurs et interprètes

María Mercedes Calderón
Bogotá, Colombia
Tél./Fax : (571) 214-1592

Luisa Rozo
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 615-3284

Stella Monsalve
Cali, Colombia
Tél./Fax : (572) 883-2647

Carlos E. Gil
Medellín, Colombia
Tél. : (574) 421-5040

Vivien de Visbal
Barranquilla, Colombia
Tél. : (573) 555-5085

Sociétés d'études de marché

Alianzas Internacionales Ltda.
Carrera 7 No. 37-25, Of. 502
Bogota, Colombia
Tél. : (571) 232-7413
Fax : (571) 287-6616
Contact : Camilo Peñalosa, président

A.C. Nielsen de Colombia S.A.
Calle 80 No. 5-81
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 211-9100
Fax : (571) 211-8894

Interamerican Research
Calle 58B No. 18-27
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 345-8030
Fax : (571) 255-2816

Centro Nacional de Consultoría
Diagonal 34 No. 5-27
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 288-3100
Fax : (571) 287-2670

Rapports de solvabilité

Byington Información Empresarial S.A. (agence de Dun & Bradstreet de N.Y.)
Carrera 7A No. 69-99
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 310-0200
Fax : (571) 217-9483

Price Waterhouse
Calle 100 No. 11A-35, P. 5
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 610-0155
Fax : (571) 218-8544

Arthur Andersen y Cia. Colombia
Carrera 7 No. 74-09, P. 3
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 346-0200
Fax : (571) 217-8088

Banques colombiennes ayant des relations d'affaires avec des Canadiens

Banco Unión Colombiano (anciennement la Banque Royale du Canada)

Carrera 7 No. 71-52, P. 2

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 312-0411

Fax : (571) 312-0843

Contact : M. Fernando Suescún, président

Banco Ganadero (banque des producteurs bovins), (la plus grosse banque commerciale)

Carrera 9 No. 72-21

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 347-1600

Fax : (571) 235-1248

Contact : Don José María Ayala, président

Banco de Crédito

Calle 27 No. 6-48

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 286-8400

Fax : (571) 286-7236

Contact : M. Luis Fernando Mesa, président

Banco Anglo Colombiano (associée à la Lloyd's Bank PLC)

Carrera 8 No. 15-46

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 334-5088

Fax : (571) 341-9433

Contact : M. David Hutchinson, président

Bancafé (banque des producteurs de café)

Calle 28 No. 13A-15

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 341-1511

Fax : (571) 284-0041

Contact : M. Gilberto Gómez, président

Banco de Bogotá

Calle 36 No. 7-47

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 288-1188

Fax : (571) 338-3302

Contact : M. Alejandro Figueroa, président

Banco de Colombia
Calle 30A No. 6-38
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 338-1300
Fax : (571) 285-2016
Contact : M. Federico Rengifo, président

Banco de Occidente
Carrera 13 No. 27-47
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 336-3300
Fax : (571) 288-6081
Contact : M. Efraín Otero, président

Banco Comercial Antioqueño
Carrera 10 No. 28-49
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 284-3100
Fax : (571) 243-5753
Contact : M. Gabriel Jaramillo, président

Conseillers juridiques

Cárdenas y Cárdenas Abogados
Carrera 7 No. 74-21, Piso 7
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 212-5300 ou 211-9361
Fax : (571) 211-4384
Contact : Darío Cárdenas et Eduardo Cárdenas

José Lloreda Camacho & Co.
Calle 72 No. 5-83
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 217-0400
Fax : (571) 212-6426 ou 235-8846
Contact : José Antonio Lloreda

Raisbeck, Lara, Rodriguez, Rueda & Gonzalez
Calle 35 No. 7-25, Piso 4
Bogotá, Colombia
Tél. : (571) 285-1400, Fax : (571) 285-6908
Contact : Jorge Lara Urbaneja

Sanclemente, Fernandez & Hernandez Abogados S.A.
Carrera 9 No. 69-70
Bogota, Colombia
Tél. : (571) 235-1934, 235-1946, 235-1776
Fax : (571) 255-9372
Contact : Antonio Sanclemente

Figueroa Sierra & Asociados
World Trade Center, Torre B
Calle 100 No. 8A-49
Bogota, Colombia
Tél. : (571) 226-9090 ou 226-9094
Fax : (571) 226-9018
Contact : Augusto Figueroa Sierra

Paredes Mansfield & Cia.
Carrera 5 No. 76-34, Piso 2
Bogota, Colombia
Tél. : (571) 212-2120, 212-4465, 212-7417
Fax : 211-7245
Contact : Luis Ricardo Paredes Mansfield

Kaplan, Russin, Vecchi & Perenzin Ltda.
Carrera 7 No. 17-51, Ofina 709
Bogota, Colombia
Tél. : (571) 242-1811, 243-7067/68, 281-9875
Fax : (571) 281-9698
Contact : Alfredo Del Castillo

Vernot Abogados
Calle 93B No. 12-48, Of. 204
Bogota, Colombia
Tél. : (571) 222-8292
Fax : (571) 222-8209
Contact : Alexandre Vernot

XI ACTIVITÉS DE PROMOTION

Foires commerciales locales

Bogota International Fair - La plus grande exposition générale à se tenir en Colombie à tous les deux ans en juillet. Le kiosque du Canada peut accueillir 25 entreprises. Quelque 320 000 visiteurs de la Colombie et quelques milliers de visiteurs des pays voisins participent à l'événement. Plus de 32 pays y sont représentés. On peut y voir des produits venant de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique latine. En 1996, les exposants étaient au nombre de 2 700. La prochaine édition aura lieu en juillet 1998.

VII Congreso Colombiano del Petróleo
(Conférence technique et exposition de matériel)
Bogotá, Colombie; du 14 au 17 octobre 1997

Expopetróleo ' 97 — Exposition sur l'équipement et les services destinés au secteur du pétrole et du gaz
Bogotá, Colombie; du 19 au 21 novembre 1997

Foires internationales

Offshore Technology Conference - OTC
Houston (Texas), mai 1997

National Petroleum Show - NPS
Calgary (Alberta), juin 1998

Publications locales

El Tiempo
Avenida El Dorado No. 59-70
Bogotá, Colombie
Tél. : (571) 294-0100
Fax : (571) 410-5088

Le plus grand quotidien de Colombie, tiré à 257 000 exemplaires en semaine et à 475 000 le dimanche.

El Espectador
Avenida (Cra. 68) No. 23-71
Bogotá, Colombie
Tél. : (571) 294-5555
Fax : (571) 290-6060

Le deuxième quotidien en importance au pays; on y publie des suppléments spécialisés.

Revista Semana

Calle 93B No. 13-47

Bogotá, Colombia

Tél. : (571) 622-2277

Fax : (571) 621-0475

Le plus important et le plus lu des hebdomadaires en Colombie; contient des articles sur l'actualité politique, économique, sociale et industrielle et sur la consommation. Il est tiré à 151 000 exemplaires et vendu en Colombie, au Venezuela et aux États-Unis. Le tarif publicitaire est d'environ 550 \$ la page. Les abonnements représentent 82 % des ventes totales.

Directorio Petrolero de Colombia

Publié annuellement par l'Agence colombienne d'information sur le pétrole - COLSA.

Carta Petrolera

Publication bimestrielle de la société d'État Ecopetrol.

Revista ACOGAS

Publication bimestrielle de l'Asociación Colombiana de Gas.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20063651 5

DOCS

CA1 EA513 97105 FRE

Colombie : secteur du petrole et du

gaz

53907827